

Informations de base

2007/2683(RSP)

RSP - Résolutions d'actualité

Résolution sur l'Iran

Subject

6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux

Zone géographique

Iran

Procédure terminée

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil

Réunions

Date

Affaires générales

2845

2008-01-28

Commission européenne


DG de la Commission

Commissaire

Relations extérieures

FERRERO-WALDNER Benita

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
28/01/2008	Débat au Conseil		
30/01/2008	Débat en plénière		Résumé
31/01/2008	Décision du Parlement	T6-0031/2008	Résumé
31/01/2008	Résultat du vote au parlement		
31/01/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure

2007/2683(RSP)

Type de procédure

RSP - Résolutions d'actualité

Sous-type de procédure

Résolution sur déclaration

Base juridique

Règlement du Parlement EP 136-p2

État de la procédure

Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0046/2008	30/01/2008	
Proposition de résolution		B6-0048/2008	30/01/2008	
Proposition de résolution		B6-0057/2008	30/01/2008	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0031/2008	31/01/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)1176	27/02/2008	

Résolution sur l'Iran

2007/2683(RSP) - 31/01/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

À la suite du débat qui s'est tenu à l'Assemblée le 30 janvier 2008, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Iran par 561 voix pour, 52 voix contre et 44 abstentions.

S'agissant du **dossier nucléaire**, le Parlement réaffirme son appui intégral aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations-Unies. Il se félicite de l'accord conclu le 22 janvier 2008 à Berlin à propos d'un nouveau projet de résolution sur l'Iran qui prévoit de nouvelles mesures et du fait que la communauté internationale maintienne une approche commune de la question.

Le Parlement exprime son soutien aux efforts de l'Union européenne pour arriver à une solution à long terme, négociée avec l'Iran, sur la question nucléaire et appelle à nouveau l'Iran à rétablir la transparence de son programme nucléaire en apportant des réponses claires, complètes et crédibles à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Parlement réaffirme également sa position selon laquelle une solution à l'actuelle escalade du dossier nucléaire est possible et qu'aucune action militaire ne devrait être envisagée. Il appelle dès lors l'administration américaine et tous les autres acteurs concernés à renoncer à tout discours sur des options militaires contre l'Iran ou sur des actions visant à un changement de régime dans ce pays.

Les députés demandent à l'Iran d'engager immédiatement un nouveau cycle de négociations sur l'orientation future de son programme nucléaire et de suspendre toutes les activités d'enrichissement. Dans le prolongement de son succès diplomatique dans les négociations avec la Corée du Nord, le Parlement appelle les États-Unis à participer directement, aux côtés de l'Union européenne, à des négociations avec l'Iran, notamment dans un cadre multilatéral géré par l'AIEA.

La résolution souligne également l'importance d'une coopération avec les États-Unis, la Russie, la Chine et des pays non alignés en vue d'arriver à un accord global avec l'Iran sur ses installations nucléaires qui tienne compte des préoccupations de l'Iran en matière de sécurité. Un tel accord global devrait, selon les députés, contribuer à aboutir à un système durable de sécurité régionale incluant l'Inde, le Pakistan et d'autres puissances nucléaires, l'Iran devant assumer ses responsabilités en tant qu'acteur régional.

Le Parlement se déclare également vivement préoccupé par la détérioration de la situation des **droits de l'homme** en Iran au cours de ces dernières années et condamne fermement la pratique de la peine de mort et les exécutions, en particulier celles qui sont infligées aux jeunes délinquants et aux mineurs.

De plus, les députés déplorent le renforcement brutal de la répression des mouvements de la société civile en Iran au cours de l'année écoulée. Les autorités iraniennes sont invitées à respecter les garanties juridiques internationalement reconnues envers les membres de minorités religieuses, ethniques, linguistiques ou autres. Le Parlement demande également aux autorités iraniennes d'abolir, dans la loi et dans les faits, toutes les formes de torture et à modifier d'urgence le code pénal afin de transformer en interdiction définitive le moratoire sur la lapidation.

La résolution dénonce encore la répression à l'encontre des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes, des bloggeurs, des enseignants, des intellectuels, des femmes, des étudiants, des syndicalistes et des membres de minorités religieuses, ethniques, linguistiques ou autres. L'Assemblée proteste en particulier contre l'exécution de Zamal Bawi intervenue le 30 janvier 2008.

Enfin, les députés rappellent que l'éventuelle conclusion d'un accord de coopération et de commerce entre l'Iran et l'Union européenne est subordonnée à une amélioration substantielle de la situation des droits de l'homme en Iran ainsi qu'à la coopération pleine et entière de ce pays avec l'AIEA et à des garanties objectives concernant le caractère pacifique de son programme nucléaire. La Commission est invitée à établir une délégation en Iran afin de promouvoir le dialogue avec les autorités et la société civile et d'intensifier les contacts concernant notamment l'aide aux réfugiés et la lutte contre le trafic de drogue.